pays d'ORTHE et ARRIGANS CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Fiche de poste **AIDE À DOMICILE**	*Mise à jour :* *Août 2019* Pôle Action sociale

Collectivité ou établissement : **Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans**
Service : **Aide à la personne**

Nom et Prénom de l'agent :

Filière : **Médico-sociale**
Statut :
Cadre d'emplois : **Agent social**

Grade :
Temps de travail :
Catégorie : **C**

Responsable hiérarchique direct :
Responsable de pôle :
Direction Générale des Services :
L'agent encadre-t-il ? ~~**OUI**~~ **NON**

Conditions d'exercice	• Travail au domicile des bénéficiaires • Déplacements journaliers et fréquents dans le cadre des interventions planifiées sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans • Utilisation du véhicule personnel • Assurance collaborateur souscrite par l'employeur • Horaires irréguliers avec amplitude variable • Travail en semaine, et sur roulements les soirs, week-ends et jours fériés • Vêtements de travail fournis par le service • Port de charges • Utilisation d'un cahier de transmissions
Autonomie et responsabilités	• Autonomie et responsabilité dans la réalisation des tâches imparties • Gestion du temps de l'intervention • Activités définies par le responsable de service, selon les besoins des bénéficiaires et dans le respect du plan d'aide attribué par les financeurs
Relations fonctionnelles	• Relations directes et permanentes avec les bénéficiaires et leur entourage • Communication au service sur tout problème ou changement de comportement rencontré avec les bénéficiaires et leur entourage lors de la réalisation des interventions • Participation aux réunions organisées par le service • Échange d'informations avec le référent de secteur, sur tout ce qui concerne la programmation des interventions *(indisponibilités, absences, changements d'horaires, évolution de la prise en charge, …)* • Respect des consignes énoncées par le référent de secteur • Échange d'informations avec les collègues aides à domicile • Rencontres trimestrielles – appui psychologique – service APAD du Centre de Gestion des Landes • Appui du service d'astreinte les soirs, week-ends et jours fériés • Évaluation par le responsable de service

Sous la supervision du responsable de pôle et dans le respect des consignes énoncées par le référent de secteur, l'**aide à domicile** contribue au maintien à domicile des bénéficiaires du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans.
Il/Elle apporte une aide à la personne dans son cadre de vie, pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Il/Elle apporte une aide à l'entretien du logement de la personne et entretient une relation de confiance avec les bénéficiaires.

Si besoin cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel

Ses missions sont les suivantes :

Accompagnement et aide aux personnes dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, et dans le respect de leurs habitudes de vie et de leur autonomie

- Entretenir *(ou aider à l'entretien)* du logement, des surfaces et des matériels
- Entretenir *(ou aider à l'entretien)* du linge et des vêtements : *nettoyage, étendage, repassage, couture, …*
- Aménager *(ou aider à l'aménagement)* de l'espace dans un but de confort et de sécurité dans la circulation des personnes au sein du domicile
- Veiller au confort et à la sécurité de la personne au sein de son domicile : *alimentation du chauffage individuel, rester vigilant sur les risques électriques et combustibles, vérifier les dates de péremption des denrées alimentaires, …*
- Aider à la préparation et à la réalisation des repas/réaliser des repas équilibrés et conformes aux régimes prescrits *(le cas échéant)*
- Petit entretien du jardin : *arroser fleurs et plantes, …*
- Aider et accompagner aux courses sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans

Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale

- Participer au développement, au rétablissement ou au maintien du lien social de la personne
- Stimuler les relations sociales de la personne au sein ou hors du domicile
- Accompagner la personne, selon ses souhaits, dans des activités de loisirs et de vie sociale : *jeux, promenades, lecture, festivités, …*

Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne, et dans le respect de leurs habitudes de vie et de leur autonomie

- Stimuler les activités intellectuelles, sensorielles et motrices, par des activités de vie quotidiennes
- Aider à la mobilisation, aux transferts, aux déplacements et à l'installation de la personne *(avec ou sans matériel médical)*
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Aider à la toilette *(lorsque celle-ci n'a pas fait l'objet de prescription médicale)* et aux changes
- Aider à la prise de repas
- Aider à la prise de médicaments *(préparés au préalable dans un pilulier et sous prescription médicale)*

Communication avec le bénéficiaire et son entourage – liaison avec l'équipe

- Respecter les habitudes de vie de la personne aidée
- Observer et contribuer à l'analyse de la situation de la personne aidée
- Écouter et dialoguer avec la personne et ses aidants naturels, en leur témoignant bienveillance et discrétion
- Signaler au référent de secteur et aux aidants naturels et professionnels intervenant au domicile tout état inhabituel du bénéficiaire, et faire part de ses observations et questionnements
- Effectuer les transmissions écrites sur le cahier de transmissions
- Organiser et ajuster son intervention en collaboration avec le service et la personne aidée
- Repérer ses limites de compétence
- Échanger ses pratiques en réunion de service

Cette liste de tâches énumérées n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment, sur décision de l'employeur.

Toutes ces missions doivent être réalisées avec la participation active du bénéficiaire, dans l'objectif de restaurer ou de maintenir son autonomie dans le respect de ses choix.

pays d'ORTHE et ARRIGANS CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Fiche de poste **AIDE À DOMICILE**	*Mise à jour :* *Août 2019* Pôle Action sociale

Compétences nécessaires pour occuper le poste :

Savoirs : *connaissances théoriques : diplôme, savoirs liés au métier*	• Disposer d'une expérience significative et/ou être titulaire d'un diplôme *(ou qualification professionnelle)* d'aide à domicile : *DEAVS, BEP Service aux personnes, Assistant(e) de vie, …* • Posséder le permis B et un véhicule conforme aux normes de sécurité • Connaître les pathologies liées aux troubles du comportement de la personne aidée • Connaître la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance • Connaître l'organisation et le fonctionnement du CIAS • Connaître le règlement intérieur • Connaître les droits et devoirs des agents territoriaux • Connaître les règles d'hygiène et de sécurité • Connaître les gestes de premiers secours
Savoir-faire : *connaissances pratiques nécessaires pour assurer le poste*	• Faire preuve d'autonomie dans la réalisation des tâches imparties et la gestion du temps de l'intervention, sous la supervision et dans le respect des consignes énoncées par le responsable de service • Identifier les différents intervenants au domicile et savoir se situer dans cette organisation • Mettre à jour le cahier des transmissions • Adapter son intervention à l'état de santé du bénéficiaire et à ses habitudes de vie • Maîtriser les techniques de manutention de personnes avec ou sans matériel médicalisé et les techniques d'entretien : *linge, sols, sanitaires, meubles, appareils ménagers, …* • Appliquer le règlement intérieur • Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
Savoir-être : *comportement, relationnel, qualités personnelles*	• Écoute, diplomatie et empathie • Réserve et discrétion • Réactivité, adaptabilité et rigueur dans l'exécution des tâches • Sens du service public • Disponibilité liée aux contraintes de service • Esprit d'équipe et sens du travail en commun *(dans le service et avec les autres services)* • Capacité à communiquer : *gestion des émotions, échange d'informations, …* • Assiduité et ponctualité

Consignes générales de sécurité/prévention des risques :

- respecter les règles d'hygiène strictes et les procédures d'urgence
- appliquer les règles de sécurité routière des conducteurs et des piétons
- s'assurer de la mise à jour des vaccinations
- respecter les consignes de sécurité sur l'utilisation de produits dangereux
- communiquer au responsable de service et aux agents de prévention toute information relative à un risque constaté.

Équipements de Protection Individuelle liés au poste (EPI) *[même occasionnellement]* ☐ **Non** ☒ **Oui**

Vêtements de travail	Protections respiratoires	Gants	Chaussures

L'agent	**Le responsable**
Pris connaissance le : …… Signature de l'agent :	Nom : …… Date : …… Signature du responsable :

Si besoin cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel